

Cette résolution fut combattue par les délégations des Etats-Unis, du Canada et de quelques autres pays; selon celles-ci la situation exceptionnelle créée par l'après-guerre en Europe et qui a amené l'institution de l'U.N.I.C.E.F. s'est tellement améliorée que le moment est venu de modifier la nature des secours que les Nations Unies apportent aux enfants et d'établir un programme permanent qui viserait surtout à assurer des services d'ordre technique et consultatif aux divers gouvernements nationaux dans l'exécution de leur propre programme de bien-être pour l'enfance. Ces délégations ont soutenu que l'envoi en quantités considérables d'approvisionnements de secours devrait se limiter aux cas d'urgence. Une enquête sur les besoins de l'enfance, menée récemment par les Nations Unies a révélé que de 400 et 500 millions d'enfants dans le monde entier ont besoin de secours. Etant donné qu'il est impossible de fournir des secours directs sous forme d'approvisionnements à un aussi grand nombre de personnes, la délégation du Canada estime que le meilleur moyen pour les Nations Unies de secourir ces enfants serait en fin de compte de s'efforcer d'aider les divers gouvernements nationaux à établir des programmes efficaces pour le bien-être de l'enfance. C'est également l'opinion bien arrêtée des Etats-Unis. A la session d'été du Conseil économique et social, la délégation de ce pays, de concert avec quatre autres délégations, a présenté une résolution renfermant des recommandations analogues, qui a été adoptée par le Conseil. La Commission des questions sociales de l'Assemblée générale n'a cependant pas accepté cette résolution, et les quatre pays qui avaient appuyé la résolution des Etats-Unis au Conseil économique et social ont même voté pour le maintien de l'U.N.I.C.E.F.

Le Congrès des Etats-Unis décida dernièrement de refuser d'accorder un nouveau crédit de quinze millions de dollars à l'oeuvre de secours à l'enfance de l'Organisation des Nations Unies tant que n'aura pas été établi un programme continu et de longue portée. Jusqu'ici, les Etats-Unis ont été de beaucoup le principal souscripteur à la caisse de l'U.N.I.C.E.F., leur apport représentant 72 p. 100 de toutes les contributions gouvernementales. Si les Etats-Unis ne versent pas bientôt d'autres contributions, l'activité future de l'U.N.I.C.E.F. en sera forcément bien réduite.

Il est possible que la résolution de la Commission soit quelque peu modifiée quand l'Assemblée générale sera saisie de la question, mais étant donné l'appui non équivoque qu'on lui a donné à la Commission, il est bien improbable qu'elle soit modifiée de façon importante.

### **Projet de pacte des droits de l'homme**

La Commission des questions sociales commença, le 18 octobre 1950, l'étude du projet de pacte des droits de l'homme, et l'on s'attend que le débat se prolonge jusqu'à la première semaine de novembre au moins. Le projet de pacte a été rédigé par la Commission des droits de l'homme, et le Conseil économique et social l'a étudié à sa onzième session. Au Conseil, la majorité des membres estima que le projet de pacte n'était pas encore satisfaisant, mais que d'autre part la Commission des droits de l'homme ne pouvait pas poursuivre ses travaux sans recevoir de directives de l'Assemblée générale. Le Conseil demanda donc à l'Assemblée de se prononcer en principe sur l'insertion des droits économiques et sociaux ainsi que les droits civils fondamentaux qui figurent actuellement au projet de pacte, sur l'insertion d'une clause fédérale et d'une clause coloniale, et sur la question de savoir si les dix-huit premiers articles qui définissent les droits proprement dits de l'homme et les moyens qu'on propose pour la mise en oeuvre du pacte sont satisfaisants. Quand l'Assemblée générale se sera prononcée sur ces importantes questions de principe, la Commission des droits de l'homme révisera et complétera le projet de Pacte à la lumière des décisions de l'Assemblée.

### **Principaux problèmes économiques et sociaux**

Après le débat sur le projet de Pacte relatif aux droits de l'homme, le Comité social entreprendra l'étude du point de l'ordre du jour qui intéresse les réfugiés. Cette